



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Aménagement d'un parking paysager sur les parcelles BO56 et BO57 sur la commune de Saint-Paul.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

SEDRE

Raison sociale

Société Equipement Département Réunion

N° SIRET

3 1 0 8 6 3 3 7 8 0 0 0 2 5

Type de société (SA, SCI...)

SAEM

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

PAYET FONTAINE

Prénom(s)

Yannick

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
6a. Construction de routes classées dans le domaine public routier de l'Etat, ... 41a. Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités	La superficie totale du terrain est de 5 979m ² . Le projet prévoit 136 places de parking et la prolongation de la rue Evariste de Parny jusqu'à la rue de La Buse. >>> Projet soumis à examen au cas par cas au titre des rubriques 6a et 41a

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en l'aménagement d'un parking paysager provisoire sur les parcelles BO56 et BO57 à Saint-Paul et la prolongation de la rue Evariste de Parny jusqu'à la rue de La Buse.

L'objectif de l'opération est :

>>> La création d'un parking provisoire paysager de 121 places dont 3 places PMR, sur les parcelles BO56 et BO57, ainsi que de 6 places pour les 2 roues. Egalement, La création d'une aire piétonne (trottoirs) et la mise en place d'éclairage ;

>>> La prolongation de la rue Evariste de Parny, jusqu'à la rue de La Buse, avec création de 9 places de stationnement longitudinal, de trottoir et la mise en place d'éclairage ;

>>> La conservation de tous les arbres existants du site et un aménagement paysager (jardin, nouvelle plantation, etc) .

4.2 Objectifs du projet

L'opération s'inscrit dans une politique de modernisation et de développement économique et touristique de cette zone en proposant une offre de stationnement déficitaire à ce jour sur le secteur.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

>>>Déroulement des travaux : Les travaux comprendront des travaux préparatoires (démolition, désamiantage et nettoyage) et la réalisation des chaussées et parkings.

>>>Planning prévisionnel :

Phase administrative :

- o Septembre 2023 - Avril 2024 : Instruction Permis d'aménager ;
- o Octobre 2023 - Janvier 2024 : DCE + validation ;
- o Février 2024 - Avril 2024 : Consultation + Notification des marchés ;

Phase travaux :

- o Avril 2024 - Août 2024 : Travaux de désamiantage et démolition de "la case" chiropracteur :
 - 1 mois de préparation ;
 - 1 mois de travaux de désamiantage ;
 - 2 semaine de travaux de démolition des superstructures ;
 - 1,5 mois de diagnostic archéologique (Délai prévisionnel) ;
 - 2 semaine de travaux de démolition des infrastructures ;
 - => Opération de réception des travaux de désamiantage et démolition
- o Mai 2024 - Octobre 2024 : Travaux d'aménagement du parking ;
 - 1 mois de préparation ;
 - 3 mois de travaux - Phase 1 ;
 - 1 mois de travaux - Phase 2 ==> dépend de l'avancement des travaux de démolition ;
 - => Opération de réception des travaux d'aménagement : en octobre 2024

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

L'objectif de l'opération est :

>>> La création d'un parking provisoire paysager de 121 places dont 3 places PMR, sur les parcelles BO56 et BO57, ainsi que de 6 places pour les 2 roues. Egalement, La création d'une aire piétonne (trottoirs) et la mise en place d'éclairage ;

>>> La prolongation de la rue Evariste de Parry, jusqu'à la rue de La Buse, avec création de 9 places de stationnement longitudinal, de trottoir et la mise en place d'éclairage ;

>>> La conservation de tous les arbres existants du site et un aménagement paysager (jardin, nouvelle plantation, etc)

Le projet sera exploité toute l'année sans interruption.

L'exploitation, l'entretien et la maintenance du projet et notamment ces espaces extérieurs seront à l'origine de flux de personnes, de consommations (eau, d'énergie) et d'effluents (eaux pluviales).

À ce titre, le projet est connecté aux différents réseaux d'alimentation et d'assainissement collectifs (EP, AEP et Incendie, HT, BT, etc.).

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Demande d'examen au cas par cas au titre de l'article R.122-2 du Code de l'Environnement (présente demande)
- Demande de Permis d'aménager au titre de l'article R.421-19 du Code de l'Urbanisme (déposée en septembre 2023)
- Avis conforme de la DACOI ABF (Direction des Affaires Culturelles de la Réunion - Architecte des Bâtiments de France) au titre de l'article R.425-1 du Code de l'Urbanisme

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Superficie du terrain	5 979 m ²
Place de stationnement	121 + 9 = 130 places

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 1 Voie : RUE GENERAL DE GAULLE

Lieu-dit :

Localité : SAINT-PAUL

Code postal : 9 7 4 6 0 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 5 5 ° 1 6 , 2 2 " 9 Lat. : 2 1 ° 0 0 , 2 1 " 2

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

>>> SAR 2011 : Espace d'urbanisation prioritaire et Espace urbain à densifier ;
>>> PLU de la commune de SAINT- PAUL (approuvé le 27 septembre 2012) : zone urbaine U1pru ;

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe sur la commune de Saint-Paul, à moins de 100 m du littoral. Il est non concerné par le PPRL de la commune de Saint-Paul. Le projet est compatible avec la destination générales des sols au titre du SAR (Espaces urbains à densifier) et du PLU de Saint-Paul (zone en U1pru, correspondant aux zones urbaines ou à urbaniser.)
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le boulevard Front de Mer en catégorie 4, la RN1A en catégorie 3 et la RN1 en catégorie 1 classés par l'arrêté préfectoral n°2014-3745/DRCTCV du 16 juin 2014 relatif au classement sonore des infrastructures de transport terrestre. L'arrêté préfectoral 2019-54 du 11 janvier 2019 validant les cartes stratégiques de bruit précise que La zone d'étude se trouve sous l'influence des nuisances acoustiques issues du trafic supporté par la RN1 ("Lden" et "Lnight")
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site d'étude se trouve dans le périmètre de protection de plusieurs monuments historiques : - Ancien marché de Saint-Paul ; - Hôtel Laçay ; - Longère communale ; - Villa Verguin ; - Villa Rivière (villa Desvignes).
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Saint-Paul est dotée d'un Plan de Prévention des Risques inondation et mouvement de terrain approuvé le 26 octobre 2016.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le terrain d'assiette de l'opération se trouve au droit d'un aléa nul mouvements de terrain combiné à un aléa nul inondation.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La parcelle du projet n'est pas identifiée comme site pollué ou ancien site industriel (CASIAS et SIS).
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est localisé à l'aplomb de la masse d'eau FRLG 112 « Formations volcaniques et sédimentaires de la Plaine des Galets ».
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet - Dispositif non mis en oeuvre à La Réunion
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne prévoit aucun prélèvement direct dans le milieu naturel.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Uniquement les réseaux électriques (pour les éclairages) et les réseaux EP seront mis en place.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'étude est située dans un secteur présentant une forte urbanisation en centre-ville sur la commune de Saint-Paul. La parcelle BO57 était occupée par l'école maternelle du Centre récemment détruite et la parcelle BO56 est un parking. La maîtrise des pollutions lumineuses fera par ailleurs l'objet d'une attention spécifique en adéquation avec la charte "Nature et Nuit" et la palette végétale du projet privilégiera les espèces indigènes.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet - Dispositif non mis en oeuvre à La Réunion
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe sur un secteur classé "Espace Urbain à densifier" au titre du SAR 2011 et en zones urbaines ou à urbaniser au titre du PLU 2019. Ces zones devront accueillir dans les secteurs du Front de Mer « des zones à vocation d'accueil d'activités touristiques et de loisirs » sous la forme d'une urbanisation par « plots ménageant des percées visuelles vers l'océan ».
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La parcelle du projet n'est pas identifiée comme site pollué ou ancien site industriel (CASIAS et SIS).
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Saint-Paul est dotée d'un Plan de Prévention des Risques inondation et mouvement de terrain approuvé le 26 octobre 2016. Il existe également un Plan de Prévention des risques littoral approuvé depuis le 19 décembre 2018. Le terrain d'assiette de l'opération se trouve au droit d'un aléa nul mouvements de terrain combiné à un aléa nul inondation et en dehors de l'aléa submersion. risque cyclonique (1 évènement / 2-3 ans) et un risque sismique faible (niveau 2).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'opération prévoit l'aménagement d'un parking et ne présente pas de risque sanitaire. Le projet n'hébergera pas d'activité dangereuse (ICPE).
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les déchets produits par le projet seront de type domestiques ou biodéchets et ne présentent pas de risque particulier. Ils seront pris en charge et évacués par le TCO.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est desservi par le Boulevard du Front de Mer, la rue de la Buse et la rue du Général de Gaulle. Phase de chantier: la circulation d'engins les jours et heures ouvrables (sauf vendredi et samedi -> marché forain). Le projet prévoit 136 places de parking et la prolongation de la rue Evariste de Parny jusqu'à la rue de La Buse avec l'objectif de sécuriser le réseau actuel.
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Phase chantier : bruits classiques aux engins. Phase d'exploitation : Bruits liés à la circulation des véhicules.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Projet exposé au bruit de la RN1.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne sera pas à l'origine de nuisance olfactive significative. Phase chantier : Émissions de gaz d'échappement liés aux engins Phase d'exploitation : Émissions de gaz d'échappement liés à la circulation des véhicules et odeurs de poubelles
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas à l'origine de nuisance olfactive.
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne sera pas à l'origine de vibration significative.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Phase chantier : Non (travaux de jours) Phase exploitation : Le projet prévoit la création de points lumineux. Il est prévu la mise en œuvre d'éclairages LED conforme à l'AM du 27/12/2018 et la charte Nature et Nuit
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux pluviales
Si oui, dans quel milieu ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les rejets EP seront réalisés dans le sol par infiltration ou à débit régulé en direction des réseaux collecteurs existants de la commune. La réalisation d'une étude hydraulique est prévue dans le cadre des études de projet.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La mise en place de toilette publique n'est pas prévue dans le cadre de ce projet.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Phase chantier : production de déchets divers : inertes, non dangereux et dangereux faisant l'objet d'un tri sur site et envoi vers filières agréées adaptées. Éventuels déchets dangereux de chantier suivi par bordereaux.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site d'étude se trouve dans le périmètre de protection de plusieurs monuments historiques : Ancien marché de Saint-Paul, Hôtel Laçay, Longère communale, Villa Verguin ; Villa Rivière. L'équipe de paysagistes et d'ingénieurs s'est attaché à intégrer au mieux l'opération dans le tissu urbain existant et en devenir. L'ABF a également été consulté et les préconisations spécifiques liées à la proximité des monuments historiques classés seront prises en compte.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La vocation urbaine du secteur identifiée au SAR "Espace urbain à densifier" et au PLU "zone U1pru" est confortée

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

>>> CHANTIER : Incidence potentielle cadrée par la mise en oeuvre d'un chantier à faibles nuisances faisant l'objet d'un suivi environnemental (gestion des déchets, des pollutions potentielles...).

>>>EAUX PLUVIALES : Réalisation d'une étude hydraulique. Uniquement les trottoirs et les places PMR seront imperméabilisation. Mise en place d'ouvrages de gestion intégrée des eaux pluviales permettant de collecter les EP du projet, afin de les infiltrer/réguler dans des ouvrages de rétention-infiltration spécifique avant surverses à débit régulé. Les ouvrages permettront également de réduire la pollution chronique afin de rejeter en sortie de l'opération une eau de qualité.

>>>RISQUE NATUREL : Projet conforme aux prescriptions du PPR de la commune.

>>>BIODIVERSITÉ : La réalisation d'une expertise écologique n'est pas nécessaire (bâtiment récemment démoli + parking) . Respect de l'AM du 28/12/2012 et de la charte « Nature et Nuit » et des préconisations de la SEOR pour limiter les pollutions lumineuses.

>>>PAYSAGE : La construction de ce parking n'aura aucun impact sur les espaces existant à ce jour. Maintien des surfaces perméables et conservation des arbres du site .

>>>PATRIMOINE : Le site d'étude se trouve dans le périmètre de protection de plusieurs monuments historiques. L'ABF est consulté dans le cadre de ce projet et les préconisations spécifiques liées à la proximité des monuments historiques classés seront prises en compte.

>>>BRUIT : Réalisation d'une étude acoustique. L'organisation spatiale du projet tiendront compte de l'exposition du site au bruit de la RN et de la présence proche de riverains.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

>>>L'aménagement d'un parking paysager provisoire à Saint-Paul s'inscrit dans une politique d'amélioration du trafic au sein du centre-ville en proposant des places de stationnement supplémentaire par rapport à l'offre actuelle. >>>Ce projet est compatible avec le PLU et le SAR. La zone n'est par concernée par le zonage réglementaire du PPRN et PPRL. Elle se trouve hors d'un périmètre de protection rapproché ou d'une zone de surveillance renforcée d'un captage AEP. La zone d'étude est hydrauliquement isolée et le sol présente de bonnes perméabilités. La zone n'est pas concernée par un milieu naturel d'exception à préserver. >>>L'aménagement du site prévoit la mise en place d'éclairage conforme aux préconisations de la SEOR, les places de parking seront en grave 0/30 avec revêtement stabilisé. Est prévu la création d'espaces verts avec conservation/plantation d'arbre, seule les places PMR et les trottoirs seront imperméables et une étude hydraulique sera menée pour la gestion des EP.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

NB : Annexes 2 et 7 non fournies car non applicables dans le cadre de l'opération

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

i Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	A8 : Notice Environnementale	<input checked="" type="checkbox"/>
2	A9 : Plan état actuel	<input type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

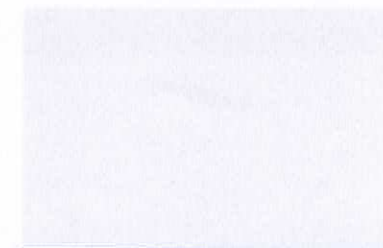
Nom PAYET FONTAINE

Prénom Yannick

Qualité du signataire Directeur Général de la SEDRE

À SAINT-DENIS

Fait le 26/12/2023



Signature du (des) demandeur(s)



pour le Directeur Général et par délégation
Le Secrétaire Général
P. SALAUN